Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20261009-DF_B26_10_01-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 9 octobre de l'An Deux Mille Vingt-six à 9h, le Bureau communautaire légalement convoqué le 2 octobre 2026, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de la Présidente, Jocelyne POITEVIN

Votants : 9
Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU, Ludovic QUELENNEC, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, André GUILLEMOT, Sébastien THOMAS.
Pouvoirs : Philippe LE MOIGNE, pouvoirs à André GUILLEMOT

Excusé : Henri SAVINA

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

DELIBÉRATION N° DF-B-26-10-01

OBJET : RÉHABILITATION DU FILTRE À SABLE N°1 DE LA STEP DE KERLAZ

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°DAG-26-04B-02, en date du 30 avril 2026 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1

Considérant l'analyse des offres présentée aux membres du Bureau :

1) Objet du marché

Le présent marché est marché de travaux classiques.

2) Critère de jugement

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (70 %)	Prix
2. Valeur technique (30 %)	Valeur technique
- Méthodologie (20 %)	Note technique sur l'organisation, les moyens humains, matériels et techniques affectés.
- Délai (10 %)	Délai de réalisation des travaux proposé sous la forme d'un planning détaillé.

Modalités de calcul des notes :
Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
La note totale est notée : **Sur 100**.

Au regard du classement final, il est proposé de retenir l'entreprise KERIVEL pour un montant de 102 368,40 € TTC.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20261009-DF_B26_10_01-DE

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **ATTRIBUER** le marché n°202601400 – Réhabilitation du filtre à sable n°1 de la STEP de Kerlaz, à l'entreprise KERIVEL pour un montant de 102 368,40 € TTC ;
- **AUTORISER** Mme la Présidente à signer le marché à intervenir, étant entendu que les crédits nécessaires à son exécution sont inscrits au budget.

Fait et délibéré le 9 octobre 2026.

La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

La secrétaire,
Françoise LAOUENAN – LE LEC



